



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et
des Sports

Service gestion des collèges et
interventions scolaires

Affaire suivie par : AM. Rochou
Poste: 01 39 07 82 63

2011-CP-3767

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

**SECTEUR ENSEIGNEMENT
COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION :
TRANSPORTS JEAN MONNET, APPARIEMENTS**

Politique sectorielle : Enseignement	
Secteur d'intervention : Enseignement du 2ème degré	
Programme : Actions en faveur des collèges privés	
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	6 868 000 €
Montant déjà engagé	6 825 955 €
Montant disponible	42 045 €
Montant réservé pour ce rapport	2 600 €

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, pour l'année 2011, des demandes de subvention relevant du secteur Enseignement.

I. Appariements :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation l'affectation de subventions auxquelles peuvent prétendre les collèges pour l'organisation d'échanges internationaux d'élèves dans le cadre d'appariements agréés par l'Éducation Nationale sur l'année scolaire 2010/2011

Ces subventions sont calculées sur la base d'une aide forfaitaire de 2 000 € par classe, ce dans la limite de deux classes ou groupes de 20 élèves par établissement.

Le collège privé Sainte-Thérèse situé au Mesnil Saint-Denis est concerné par un appariement, au bénéfice de 25 élèves qui se sont rendus aux États-Unis au mois de février 2011.

Je vous propose donc d'accorder à ce collège, une subvention de 2 000 €.

II. Dotation complémentaire de fonctionnement :

Par délibération du Conseil Général du 23 juin 2006, il a été décidé un partenariat pédagogique avec l'association Jean Monnet à Paris, prévoyant, d'une part, la prise en charge directe des visites-conférences de la Maison Jean Monnet à Bazoches-sur-Guyonne et, d'autre part, une aide aux transports plafonnée à 300 € par car.

Deux collèges privés sous contrat ont produit les justificatifs relatifs au transport de ces sorties qui ont eu lieu en avril et en mai 2011. Il s'agit du collège Blanche de Castille situé au Chesnay et du collège Mercier Saint-Paul situé à Meulan.

Je vous propose de leur attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 600 € soit :

- 300 € au collège Blanche de Castille du Chesnay, dont la dépense s'élevait à 524 €
- 300 € au collège Mercier Saint-Paul situé à Meulan, dont la dépense s'élevait à 433 €

C'est donc sur un montant total de subventions de 2 600 €, que je vous propose de statuer.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :